



**COMPTE RENDU
SUCCINCT
CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MAI 2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire

DESIGNE Madame MILON Secrétaire de séance,

Etaient présents : Mme Kenza BENYAHIA, Mme Josette BERENFELD, M. Guillaume BONNET, Mme Maria CHEDEVILLE, M. Alain CONTREPOIS, Mme Geneviève CRESSAN, Mme Céline DEVENDER, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Jacqueline ELAMBERT, Mme Elisabeth FROMONT, M. Patrick GEROUDET, M. Jean-Pierre GORGES, M. Daniel GUERET, Madame Monique KOPFER, M. David LEBON, M. Laurent LHUILLERY, M. Franck MASSELUS, M. Pierre MAYINDA-ZOBELA, Mme Isabelle MESNARD, Mme Janine MILON, Mme Bénédicte MOREL, Monsieur Yves NAUDIN, M. Alain PIERRAT, Mme Sandra RENDA, M. José ROLO, M. Sébastien TENAILLON, Mme Agnès VENTURA.

Etaient représentés : Mme Elisabeth BARRAULT par pouvoir à M. Franck MASSELUS, Mme Isabelle VINCENT par pouvoir à Mme Isabelle MESNARD, M. Noël BILLARD par pouvoir à Madame Monique KOPFER, Mme Nadège GAUJARD par pouvoir à M. Guillaume BONNET, M. Murat YASAR par pouvoir à Mme Agnès VENTURA, M. Alain MALET par pouvoir à M. Alain PIERRAT.

Etaient excusés : M. Thibaut BRIERE-SAUNIER, Mme Françoise FERRONNIERE.

Etaient absents : M. Denis BARBE, M. Michel TEILLEUX.

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2018 a été approuvé à l'unanimité, 7 conseillers municipaux n'ont pas pris part au vote.

ADMINISTRATION GENERALE

1 Délégations au Maire (annexe jointe)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 6 voix contre

ABROGE les délibérations n°2014/90 du 29 mars 2014 et n°15-26 du 16 février 2015 ;

APPROUVE les délégations de compétences octroyées au Maire ;

AUTORISE les Adjoints, dans l'ordre du tableau, à signer tous les actes pris sur délégations de compétences du conseil municipal en cas d'absence ou d'empêchement du Maire

AUTORISE le Maire à donner délégation de signatures, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature pour tous les actes subséquents à l'activité décisionnelle :

- 1) Au Directeur Général des services et aux Directeurs généraux Adjointes des services ;
- 2) Au Directeur des services techniques ;
- 3) Aux responsables de services

-
- 2 Rapport d'activité 2017 des représentants de la ville de Chartres- SPL Chartres métropole Evènements

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention, 5 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE le rapport des représentants de la ville de Chartres au Conseil d'administration de la SPL Chartres métropole évènements pour l'année 2017.

FINANCES ET PROSPECTIVE

- 3 Approbation du rapport de la CLECT - Travaux d'évaluation des charges pour la piscine des Vauroux

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour , 6 voix contre

APPROUVE le rapport de la CLECT relatif aux travaux d'évaluation des charges de la piscine des Vauroux, consécutifs au transfert.

-
- 4 Tarifs municipaux - révision

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions

APPROUVE les tarifs proposés des différentes prestations municipales suivantes :

- La Communication de documents électoraux et documents administratifs communicables
- La Maison de l'Archéologie
- Les Musées
- Le Conservatoire de Musique et de Danse
- Le Restaurant administratif
- La Restauration scolaire.

ACCEPTE les tarifs tels que présentés dans les annexes jointes.

-
- 5 Réalisation des réseaux, voiries et espaces verts liés à la construction de l'hôtel de ville de Chartres - Lot 1 VRD - Avenant 5 - Autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 6 voix contre

APPROUVE l'avenant n°5 au marché n° 2015-141 relatif à la réalisation des réseaux, voiries et espaces verts liés à la construction de l'hôtel de ville de Chartres avec la société EUROVIA, ayant pour objet de modifier le programme des travaux, de prolonger le délai d'exécution pour la réalisation des travaux supplémentaires et portant le montant du marché à 5 573 102.45 € HT.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

- 6 Groupement d'autorités concédantes en vue de passer des concessions de service - Mise à disposition de mobilier urbain publicitaire et prestations associées - Autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions

APPROUVE la convention de groupement d'autorités concédantes portant sur la mise à disposition de mobilier urbain publicitaire et prestations associées ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

- 7 Groupement de commande concernant les prestations et travaux attenants aux ouvrages d'art – Autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions

APPROUVE la convention portant sur la réalisation de prestations et travaux attenants aux ouvrages d'art et dépendances du domaine public ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à résilier la convention de groupement de commande concernant la réalisation de diagnostics sur les ouvrages d'art et à signer la convention portant sur les prestations et travaux attenants aux ouvrages d'art et dépendances du domaine public.

- 8 Groupement de commande en vue de passer des marchés publics - mise à disposition de mobilier urbain publicitaire et prestations associées - autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions

APPROUVE la convention portant sur la mise à disposition de mobilier urbain publicitaire et prestations associées ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

- 9 Accord-cadre de travaux d'entretien, d'amélioration et de mise en conformité des bâtiments de la Ville de Chartres, Chartres Métropole et du CCAS - relance lots n°3, 16 et 17 - autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres suivants :

Désignation	Entreprise retenue	Montant estimatif
Lot 03 « Cloisonnement – Plâtrerie »	ABC Agencement 3, route de Gasville au Bois Paris 28630 NOGENT LE PHAYE	20 000.00 € HT annuel
Lot 16 « Clôtures »	EIFFAGE ENERGIE CENTRE LOIRE ZI Le Bois Gueslin 28630 MIGNIERES	60 000.00 € HT annuel
Lot 17 « Vitrierie »	CHARTRES MIROITERIE 36 Rue Jean Perrin 28600 LUISANT	9 000.00 € HT annuel

- 10 Accord cadre de travaux de requalification de voiries - Centre Ville de Chartres - lot 1 - avenant

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 à l'accord-cadre n° 2017-097 relatif aux travaux de requalification de voiries en Centre Ville de Chartres - lot 1 Voiries réseaux divers avec la société EIFFAGE ROUTE, ayant pour objet

l'ajout de 7 nouveaux prix unitaires sans aucune incidence financière sur le montant maximum de l'accord cadre.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

- 11 Accord cadre pour la réalisation de prestations de gardiennage, sûreté et sécurité dans le cadre de prestations ponctuelles et d'évènements organisés

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre suivant :

Désignation	Entreprise retenue	Montant
Réalisation de prestations de gardiennage, sûreté et sécurité dans le cadre de prestations ponctuelles et d'évènements organisés	Cinq sur Cinq Sécurité 3, avenue Nicolas CONTE BP 10247 28000 CHARTRES	Accord cadre sans montant minimum ni maximum. Montant estimatif 100 000€ H.T. par an

- 12 Marché d'aménagement de la maison des syndicats et création d'une salle de réunion - lot n°7 - avenants n°2 et n°3

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°2 au marché n°2017-028 relatif à l'aménagement de la maison des syndicats et création d'une salle de réunion - lot n°7 Menuiserie Intérieure / Cloison / Plafond avec la société C. PIGERE, ayant pour objet la modification du programme des travaux et la prise en compte d'une plus-value générale de 860,00 € HT. Par cette modification, le montant du marché est porté à 118 222,40 € HT soit 141 866,88 € TTC.

APPROUVE l'avenant n°3 au marché n°2017-028 relatif à l'aménagement de la maison des syndicats et création d'une salle de réunion - lot n°7 Menuiserie Intérieure / Cloison / Plafond ayant pour objet la prise en compte de la cession du marché de la société C.PIGERE à la société POUSSET EX PIGERE domiciliée 21 les Rues Neuves à MONTBOISSIER (28800) suite à une restructuration du titulaire initial due à la cession du fonds artisanal du titulaire initial à la société POUSSET EX PIGERE à compter du 06/03/2018.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants.

- 13 Travaux d'aménagement de la Phase 2 bis relatifs à l'opération de renouvellement urbain de la ZAC de Beaulieu - Lot n°1 - Avenant n°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 au marché n° 2017-086 relatif aux travaux d'aménagement de la Phase 2bis relatifs à l'opération de renouvellement urbain de la ZAC de Beaulieu - Lot n°1 : Voirie, assainissement, réseaux et mobiliers avec la société COLAS CENTRE OUEST, ayant pour objet de modifier le programme des travaux, de prendre en compte des prix forfaitaires supplémentaires, de prendre en compte une plus value générale de 9 442,20 € HT engendrée par la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires et portant les montants du marché à 129 609,55 € HT pour la tranche ferme et à 128 751,45 € HT pour la tranche optionnelle, soit un montant global toutes tranches confondues de 258 361,00 € HT.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

14 ZAC Les Clos - 15 rue de Brétigny - Acquisition

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition de l'ensemble immobilier appartenant aux conjoints Vaillant, situé 15 rue de Brétigny, cadastré section BV n° 228 (terrain non bâti de 384 m²) et 229 (441 m² dont 197 m² de bâti), au prix de 230 000 € net vendeur.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

15 ZAC Les Clos - 84 rue de Sours - Acquisition

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition de l'ensemble immobilier appartenant à Madame Violette PORCHER, dont la légataire universelle est Madame Marie France VALLET, situé 84 rue de Sours, cadastré section BV n°408 d'une superficie de 507 m² environ dont 45 m² de bâti, au prix de 100 000 € net vendeur.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

16 Modification tableau des emplois

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} juin 2018, à savoir :

- La création d'un poste de Gestionnaire des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) et du budget, à la Délégation à la sécurité et à la tranquillité publique, relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux (catégorie B) ou des Adjoints administratifs territoriaux (catégorie C).

ADOpte pour ce poste, le principe du recours au recrutement par voie contractuelle en vertu de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, dans l'hypothèse du recrutement infructueux de fonctionnaire,

ACCEPTe pour ce poste, le principe d'une rémunération fixée par référence à l'un des grades du cadre d'emplois visé dans l'exposé, sur la base de l'indice afférent à un échelon déterminé eu égard à l'expérience et à la technicité détenue, et complétée du régime indemnitaire afférent au grade de recrutement,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant ou tout avenant à intervenir pour la gestion de la situation administrative de l'agent recruté.

AFFAIRES SCOLAIRES, AFFAIRES SOCIALES, VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE ET SPORTS

17 Photo Club Cheminot Chartres - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 850 € à l'association Photo Club des Cheminots de Chartres pour la réalisation du livret du 15^{ème} salon national d'art photographique.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

18 FORUM Association du Quartier de la Madeleine - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 500 € au FORUM Association du Quartier de la Madeleine dans le cadre de la fête champêtre organisée devant la MPT La Madeleine, le samedi 30 juin 2018.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

19 Association Parents du Quartier de Rechèvres - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ATTRIBUE une subvention d'un montant global de 700 € à l'association des Parents du quartier de Rechèvres dans le cadre de l'organisation, d'une kermesse à l'attention des enfants du quartier, le samedi 9 juin 2018, au sein de l'école maternelle « Les Cytises ».

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

20 Association Dojo Beauceron - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association Dojo Beauceron dans le cadre de la participation de deux de ses compétiteurs, au Championnat d'Europe Vétéran qui se déroulera à Glasgow, du 14 au 17 juin 2018.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

21 ASPTT Chartres - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 1 500 € à l'ASPTT Chartres, dans le cadre de l'organisation des 24^{èmes} foulées de la cathédrale, le samedi 23 juin 2018.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

22 VSC Cyclisme - Grand Prix de la Ville de Chartres - Subvention 2018 - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2018-2019-2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « VSC Cyclisme » et la Ville de Chartres

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 3 500 € à l'association Vélo Sport Chartrain Cyclisme dans le cadre de l'organisation de la course cycliste intitulée « Grand Prix de la Ville de Chartres », le jeudi 14 juin 2018.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2018-2019-2020 ainsi que tout document y afférent.

CADRE DE VIE, TRAVAUX, PROXIMITE, TRANQUILLITE, URBANISME

23 ZAC du Plateau Nord-Est : projet de modification du périmètre et définition des modalités de concertation avec le public

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 6 abstentions

APPROUVE le principe de modifier le périmètre de la ZAC du Plateau Nord-Est pour notamment y exclure les espaces relevant du quartier de La Madeleine dont le centre commercial actuel.

DECIDE d'engager la procédure et les études de modification des dossiers de création et de réalisation de la ZAC du Plateau Nord-Est.

APPROUVE les modalités de concertation avec la population proposées ci-dessus.

24 Opération ravalement de façades - Attribution de subventions

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE l'attribution d'une subvention à la SCI La Civette d'un montant de 8 611 € pour les travaux effectués au 2 rue Noël Ballay dans le cadre de l'opération de ravalement de façades.

APPROUVE l'attribution d'une subvention à Monsieur Jouannet et Madame Manceau d'un montant de 780 € pour les travaux effectués au 30 place des Halles dans le cadre de l'opération de ravalement de façades.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférent.

25 Autorisation de signature - Permis de construire et de démolir

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer et déposer le permis de démolir pour les bâtiments préfabriqués de l'ancien lycée Marceau, sur la parcelle AL-0193 située 12 rue Saint Michel à Chartres.

26 Autorisation de signature - Déclarations Préalables

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les autorisations d'urbanisme listées ci-dessous et tout document y afférent.

Déclarations préalables pour :

1. Modification de l'aspect extérieur des façades de l'immeuble « hangar n°7 » du site CM 101, sur la parcelle AD-0142 située rue des Bellangères au Coudray.
2. Modification de l'aspect extérieur des façades des immeubles « les Diablotins » et « Jardin des Poussins » sur la parcelle BR-0188 située 1 rue Foucher de Chartres à Chartres.
3. Modification de l'aspect extérieur des façades de l'immeuble « Tour Jehan Pocquet » sur la parcelle AL-0067, située 1 rue Jehan Pocquet à Chartres.
4. Modification de l'aspect extérieur de l'immeuble « Auberge de jeunesse », sur la parcelle BL-0384, située 23 avenue Neigre à Chartres.
5. Modification de l'aspect extérieur des façades de l'immeuble « presbytère Saint-Aignan », sur la parcelle AI-0150 située 12 place de l'Etape au Vin à Chartres.
6. Modification de clôture sur le site archéologique des Bas Bourgs, sur la parcelle AP-171 située 7 rue Georges Brassens à Chartres.
7. Modification de la clôture du Centre Technique Municipal, sur la parcelle CE-0270 située 49 avenue d'Orléans à Chartres.
8. Modification de l'aspect extérieur de la couverture de l'immeuble « tribunes-vestiaire » du site Stade Jean Gallet, sur la parcelle située 12 rue Jean Monnet à Chartres.
9. Modification de l'aspect extérieur des immeubles du site Complexe sportif de la Madeleine, sur la parcelle CE-0270 située 5 rue des Eparges à Chartres.
10. Modification de l'aspect extérieur de l'immeuble « vestiaires tribune football » du stade Claude Panier, sur la parcelle CT-0053 située 8 rue Georges Brassens à Chartres.

CULTURE, PROMOTION, ANIMATION

27 Protocole - Délégation municipale à Treigny

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la prise en charge des frais réels engagés par Isabelle MESNARD, Adjoint au Maire, et Jean-Maurice DUVAL, Conseiller municipal, pour leur déplacement à Treigny (89) du 18 au 20 juin 2018 afin de visiter le chantier médiéval de construction historique du château de Guédelon.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes y afférent.

28 Cosméc Valley - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°12 à la convention d'objectifs.

ATTRIBUE une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 50 000 € et l'Association Cosmetic Valley au titre de l'exercice 2018.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°12 à la convention d'objectifs ainsi que tout document y afférent.

29 Association "Les sons du sous sol" - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 7 000 € à l'association « Les sons du sous sol » dans le cadre de l'organisation du festival « L'Paille à sons Chartres # 4 », Parc André Gagnon, le 1^{er} et le 2 juin 2018.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

30 Association "100% Passion Moto" - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association « 100% Passion Moto » dans le cadre de l'organisation de la manifestation « 2 roues dans la ville », les 26 et 27 mai 2018, Place des Epars.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

31 Théâtre du Détour - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°4 à la convention d'objectifs 2016-2017-2018.

ATTRIBUE une subvention d'aide à la diffusion d'un montant de 3 500 €, au Théâtre du Détour dans le cadre de la diffusion de la pièce « Trois hommes sur un toit » de Jean-Pierre Siméon, Théâtre du Train Bleu, sur le festival d'Avignon du 1^{er} au 29 juillet 2018.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°4 à la convention d'objectifs ainsi que tout document y afférent.

Le Maire,
Jean Pierre GORGES